



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 2671

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la politique de la jeunesse suite au rapport du Conseil économique, social et environnemental, intitulé « Droits formels, droits réels: améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes ». En effet, dans son rapport adopté le 12 juin 2012, le Conseil économique, social et environnemental préconise de s'appuyer sur un réseau dense d'associations (fédérations de parents d'élèves, associations familiales, mouvements de jeunesse et associations d'éducation populaire, organisations syndicales) pour promouvoir des actions destinées à initier les jeunes à la citoyenneté comme l'information sur les droits et les devoirs, des visites de certaines institutions, des rencontres avec des acteurs locaux... Il souhaite savoir si le Gouvernement entend mettre en oeuvre cette préconisation.

Texte de la réponse

Dans son rapport « Droits réels / droits formels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes », le Conseil économique, social et environnemental (CESE) souligne que pour développer l'éducation aux droits chez les jeunes, il serait notamment nécessaire « de s'appuyer sur un réseau dense d'associations, fédérations de parents d'élèves, associations familiales, mouvements de jeunesse et associations d'éducation populaire, organisations syndicales pour promouvoir des actions destinées à initier les jeunes à la citoyenneté : information sur les droits et les devoirs, visites de certaines institutions, rencontres avec des acteurs locaux... ». En matière d'information des jeunes et d'éducation aux droits et à la citoyenneté, le monde associatif constitue sur l'ensemble du territoire un réseau d'intervenants de premier rang pour leur proximité avec les jeunes. Nombre d'associations (affiliées à des structures nationales ou non, associations nationales ou associations locales voire associations de quartier) travaillent spécifiquement sur l'éducation à la citoyenneté, le plus souvent en lien étroit avec les collectivités locales. Le ministère apporte un soutien (pluriannuel ou annuel) à de nombreux projets et actions, portées notamment par des associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire qui valorisent l'engagement des jeunes et la prise de responsabilité dans un esprit d'éducation à la citoyenneté. Par ailleurs, l'expérience d'un service civique participe de cette découverte de l'engagement. De nombreux jeunes en service civique mènent également des actions de sensibilisation et d'accès aux droits pour les jeunes. Le ministère chargé de la jeunesse a mis en place et anime un réseau de correspondants départementaux de conseil et d'appui à la vie associative (délégués départementaux à la vie associative, missions d'information et d'appui aux associations, centres de ressources et d'information des bénévoles). Les structures du réseau information jeunesse notamment (Centre d'information et de documentation jeunesse, Centres régionaux d'information jeunesse, Bureaux information jeunesse et Points d'information jeunesse) informent gratuitement les jeunes sur tous les sujets les concernant et en particulier sur leurs droits (formation, emploi, logement, santé...). Enfin, le ministère soutient fortement les actions de formation organisées par des associations à destination de leurs propres bénévoles.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2671

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [7 août 2012](#), page 4661

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7227